

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 09 janvier 2019**

Le Mercredi 09 Janvier 2019, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Stéphane GINEVRA Maire de Chirols.

Sont présents : Martine DUFFAUD – Élodie COUDENE - Raoul TEYSSIER – Stéphane GINEVRA – Guy VERNET – Valentine RIGAUD – Annick MALBRAIN

Absents : Samuel MORIN – Mathieu COQUEREL – Thierry DUFAU

Secrétaire de séance : Valentine RIGAUD.
La séance débute à 18h05.

Programme de travaux 2019 :

- Mur RD253 + parking, centre village :

La commune demandera des subventions pour la réalisation des travaux : DETR (Etat).
Coût environ 12 000 € HT.

- Parking sur garages du parc du moulinage :

Il est envisagé de couler une dalle au-dessus des garages afin de pouvoir utiliser l'espace en parking et de créer un accès à cette terrasse.

Coût environ 18 300 € HT y compris terrassement et accès.
Subventions demandées DETR.

La commune dispose d'un reliquat de 16 000 € sur le budget voiries de la Communauté de communes. Il est envisagé de les utiliser pour les deux projets ci-dessus.

- Travaux d'eau :

Deux opérations sont envisagées et feront l'objet d'une demande de subventions (DETR + Pass Territoires + Agence de l'Eau) :

1. Sécurisation de la ressource en eau d'Aubignas : Il apparaît nécessaire d'actualiser l'avant-projet concernant ces travaux. Une demande sera faite auprès du bureau d'étude l'ayant réalisé. Coût environ 81 000 € HT.

2. Adduction d'eau au moulinage : Si la réhabilitation du moulinage est lancée, il sera nécessaire de prévoir un branchement en eau suffisant, une étude doit être prévue pour répondre à cette problématique. Ce point sera ajouté à l'avant-projet à réaliser pour Aubignas. Coût environ 20 000 € HT.

De plus, il sera ajouté à l'avant-projet de la sécurisation de la ressource d'Aubignas un point sur la création d'une réserve pour la défense incendie à Aubignas, et d'une autre à Veyrières, suite à aux conseils du SDIS lors de leur visite en 2018.

- Défense incendie

Afin de se mettre en conformité sur la réglementation incendie, la commune a l'obligation de réaliser une étude de sectorisation des risques.

Une demande de subvention à la DETR sera effectuée. En cas de retour positif, un appel d'offre sera lancé.

- Église

Les travaux d'étanchéité des murs extérieurs débuteront au printemps.

Des travaux de réfection des murs intérieurs sont également nécessaires. Les devis des entreprises s'élèvent à environ 47 k€ HT.

Ces travaux ne pourront être réalisés que si des subventions sont obtenues.

Il est donc prévu de demander des subventions aux organismes suivants :

- Région : pour mémoire son financement est de 40 % sur les travaux des murs extérieurs,
- DETR (État)
- Fondation du patrimoine
- Fonds innovant en faveur du patrimoine ardéchois (FIPA : correspondant à la redistribution d'une part des bénéfices de la Caverne du Pont D'Arc)
- Paroisse
- Association AVEC

- DETR : Priorisation des travaux

Dans le cadre de la DETR, il est nécessaire de fournir une priorisation des différentes demandes, il est retenu l'ordre suivant :

1. DECI (Étude sur la défense incendie)
2. Sécurisation de la ressource en eau d'Aubignas
3. Travaux intérieurs de l'Église
4. Aménagements de la voirie du village (création d'accès et de parkings)

- Appartements au-dessus de la salle des assos et au-dessus de la salle polyvalente

Un avant-projet définissant les travaux à réaliser doit être établi. Une demande sera faite auprès du CAUE de l'Ardèche (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'environnement).

La liste des projets ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Indemnités annuelles à la trésorière :

Comme tous les ans, il est de coutume de payer une indemnité personnelle au trésorier pour son engagement sur ses deniers personnels. Dans la mesure où la trésorière a quitté son poste, **il est choisi de ne pas verser cette indemnité : Vote à l'unanimité.**

- Cimetière :

Agrandissement du columbarium :

2 nouvelles cases ont été achetées et sont en attente de mise en place.

Il est proposé d'acheter dès à présent 6 cases supplémentaires, sur le modèle de celles existantes. Le devis reçu s'élève à environ 2000 €.

Voté à l'unanimité

Projet d'aménagement d'un jardin du souvenir

La tombe voisine au columbarium est en très mauvais état et une procédure d'abandon de sépulture avait été lancée en 2006. Cette procédure a une durée de 3 ans, après lesquels, sans manifestation du/des propriétaires, l'abandon est officialisé.

Les propriétaires se sont manifestés en 2018 mais n'ont pas engagés les travaux nécessaires à la restauration, l'abandon de sépulture sera donc acté.

Cette zone pourra permettre à terme de créer un jardin du souvenir.

D'une manière générale, il est envisagé de faire un point sur l'état et / ou l'abandon de l'ensemble des concessions du cimetière.

- Auto partage :

Une habitante propose de créer un système de partage de véhicules (voitures, utilitaires, etc...). Son courrier est joint en annexe du présent compte-rendu.

Les personnes intéressées pourront compléter le questionnaire et le déposer en mairie, cette personne prendra contact avec vous l'organisation d'une rencontre.

Spectacle des enfants :

Le spectacle aura lieu le DIMANCHE 20/01/2019 à 15h à la salle polyvalente. Il sera suivi d'un goûter offert par le Comité d'Animation.

Séance levée à 20h20.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **13 FÉVRIER 2019 à 18 h 00**